

Séance du 08 avril 2022

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-04-2022-02

Date de convocation le 31/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Procurations : 2
Votants : 12

Le huit avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX et LOQUET ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Était absente excusée : Mme CAZENAVE

Procurations: M.HILLOOU a donné procuration à M.LETARGUA
M.LAPÊTRE a donné procuration à Mme BAZIARD

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 (Compte établi par le trésorier) Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes au compte administratif de la Commune 2021, pour le budget assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget assainissement et des comptes de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'adopter** le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2021.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 
ID : 064-216403964-20220408-08_04_2022_02-BF

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

